

Réf.	2021	048
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
10/11/2021	22/11/2021	19	16	19

L'an deux mille vingt et un, les dix-huit novembre, à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la mairie à Fontenay- lès- Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Mmes** ARTUS, DELANGUE, DUPONT, DUVAL, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT et NORDBERG  
**MM.** CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :

Mme HENNOcq a donné pouvoir à Mme NORDBERG  
Mme MARCADÉ a donné pouvoir à M. LAVAUD  
M. BRUNEL a donné pouvoir à Mme DUVAL

Mme Anne-Rose NORDBERG a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION D'ÎLE DE France POUR L'ACQUISITION DE PURIFICATEURS D'AIR**

**VU** les préconisations du Ministère des Solidarités et de la Santé référencée MINSANTE N°2021\_91 du 09 juillet 2021 relatives à la stratégie de maîtrise de la qualité de l'air intérieur dans les E.R.P et recommandations Grand public en matière d'aération, de ventilation, de climatisation et de chauffage en période d'épidémie de SARS-COV-2.

**VU** l'avis du H.C.S.P en date du 28 avril 2021 relatif à l'adaptation des mesures d'aération, de ventilation et de mesures de dioxyde de carbone pour maîtriser la transmission du SARS-COV-2.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**CONSIDERANT** que l'acquisition de purificateurs peut être subventionnée à hauteur de 50% par le Conseil Régional d'Île de France, dans le cadre des solutions permettant l'amélioration de la qualité de l'air des lieux accueillant les jeunes enfants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** la demande de subvention formulée auprès du Conseil Régional d'Île de France selon le plan de financement ci-après :

## DEMANDE DE SUBVENTION

### APPEL À PROJETS - SOLUTIONS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

#### PLAN DE FINANCEMENT

##### DEPENSES

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
AIRINSPACE	Fourniture de 3 purificateurs HEPA Dôme blanc	8 325,00 €	1 665,00 €	9 990,00 €
AIRINSPACE	Préfiltres et filtres	2 268,00 €	453,60 €	2 721,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 593,00 €</b>	<b>2 118,60 €</b>	<b>12 711,60 €</b>

##### RECETTES

MOYENS FINANCIERS	TAUX		SUBVENTIONS
CONSEIL RÉGIONAL IDF	50%		5 296,50 €
ETAT	16,404%		2 085,21 €
<b>TOTAL</b>			<b>7 381,71 €</b>
<b>RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>			<b>5 329,89 €</b>

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT HT	Date prévisionnelle de réalisation des prestations	Échéance de paiement de facture
AIRINSPACE	Fourniture de 3 purificateurs HEPA Dôme blanc	8 325,00 €	juin-22	juil.-22
AIRINSPACE	Préfiltres et filtres	2 268,00 €	juin-22	juil.-22

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIURY

Reçu de réception en préfecture  
091-219102431-20211118-DELIB2021\_048-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2021  
Date de réception préfecture : 22/11/2021